

Portant validation d'un avenant au lot n°4 au marché de réhabilitation d'un pôle de service

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la décision n°189-2024 portant validation des offres pour la réhabilitation d'un pôle de service
Vu le projet d'avenant

Considérant les modifications dues au projet,
Considérant qu'il convient de signer les avenants afin d'assurer une continuité dans la réalisation des travaux

DECIDE :

De valider l'avenant n°1 au lot n°4 avec la société SGM pour un montant de 11 520 € HT ;

signé électroniquement le 10/02/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

